

L'an deux mille vingt, le 30 juillet à 18h30, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle polyvalente à Champagnat-le-Jeune (63580), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Désignation des représentants d'API au sein de l'EPF-SMAF

Date de convocation : 24 juillet 2020

Date d'affichage du compte-rendu : 5 août 2020

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : LEGENDRE Denis

Nombre de conseillers

En exercice : 120

Présents : 99

- Titulaires : 92

- Suppléants : 7

Absents ayant donné pouvoir : 17

Absents excusés : 4

Votants : 116

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (99)

ADMIRAT Nadine
AIGOUY Thierry

PELISSIER Didier (S)
ARCHIMBAUD Guy
ARNAULT Lionel
MERCIER Pascal (S)
BARDY André
BARRAUD Bertrand
BARTHOMEUF Serge
BASTIEN Gérard
BERNARD Jean-Paul
BERTHELOT Pascal
BESSEYRE Fabien
BESSON Jean-Louis
BŒUF Nicole
BOISTARD Philippe
BOURG François

BRUN Pascale
BRUNEL Séverine

CHABAUD Christelle
CHABRILLAT Frédéric
CHALLET Vincent

DELMASTRO Philippe (S)

CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel
COSTE Yves
COSTON David

COUDUN Valérie
CREGUT François
CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude

DRUELLE Jean-Claude

DUBOST Philippe
DUTHEIL Nathalie
FANJUL José
FERRARIS Nathalie
FERREIRA Fernando
FOUCAULT Marie-Françoise
MAISONNEUVE Alain (S)
GARNAVAULT Philippe
GAUDRIAULT Damien
GILBERT Odile
GONTHIER Emmanuel
GOUSSARD Bérengère
GOYON Guy

GUILLAUME Julien
HERBST Nadine
HOSMALIN Marc

JAFFEUX Sébastien

JEANMOUGIN Isabelle
KINDT Patrick
LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy
LAMOUREUX Jean-François
LAVILLE Philippe

LEGENDRE Denis

LEROY Véronique
LIGNIERE Frédéric
LIVET Bertrand

MAHINC Didier
MALORON Annie
MARIANY Marie-Line
MASSARDIER Marie-Laure
MEALLET Roger-Jean
MERLEN Bernard
METEIGNIER Stéphane

NICOLLET Michel
LEVEZAC Jean (S)
PAGESSSE Pierre
PELISSIER Patrick
PELLEGRINELLI Christophe
PEREIRA-MAURIAT Christine

PILLON Stéphane

PRADIER Laurent
PRUNIER Jean-Pierre
PUECH David
RAVEL Pierre
RKINA Mohammed
GOMEZ Jean-Marc (S)
ROCHETTE Christophe
ROUX Bernard
RYCKEBOER Christian
SABATIER Gilles

SAUVANT Jean-Pierre
BRUN Claudine (S)
SCHUMACHER Emilie
SERRA Pierre

SUTY Lionel
TEZENAS Olivier
THERME Jacques
THEVENET Emilie
TINET Georges
TOURLONIAS Vincent
TREHIN Anne-Marie
TRILLEAUD Eric
VARISCHETTI Martine
VEZON Christophe
WALTER Christian
ZANIN Nathalie

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (7) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; BARBET Laurent (MERCIER Pascal) ; CHASSANG Jean-Pierre (DELMASTRO Philippe) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; NUÑEZ-ORTIN Aurélia (LEVEZAC Jean) ; ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc) ; SAUX Marie-Pierre (BRUN Claudine).

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (17) ALBARET Christophe à PILLON Stéphane ; BRONNER Ulrich à NICOLLET Michel ; BRUNETTI Graziella à COSTON David ; COLLET Jean-Pierre à VARISCHETTI Martine ; COSTON Marie à SERRA Pierre ; DENAIVES Catherine à BESSEYRE Fabien ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à BRUN Pascale ; DESVIGNES Jean à JEANMOUGIN Isabelle ; JAFFEUX Ophélie à CHALLET Vincent ; LE MARREC Laurys à GUILLAUME Julien ; LENEGRE Jean-Louis à PELISSIER Patrick ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MONTMORY Dominique à NICOLLET Michel ; PETEILH Sandra à BARRAUD Bertrand ; POJOLAT Marie à PILLON Stéphane ; SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine ; SUIDUREAU Carine à BŒUF Nicole.

ABSENTS EXCUSES : (4) CHANIMBAUD Lionel ; DUBESSY Florence ; GREGOIRE Nathalie ; MOREL Jacques.

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Il est rappelé que suite à l'installation de la nouvelle assemblée, il convient de désigner les nouveaux délégués chargés de représenter la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire au sein des organismes extérieurs, notamment l'EPF-Smaf.

L'EPF Auvergne a été créé en 1976 par des élus qui souhaitent doter les communes d'un outil qui leur assurerait la maîtrise foncière. L'EPF Auvergne accompagne les collectivités du Puy-de-Dôme, puis de toute l'Auvergne depuis 2006, dans la maîtrise foncière nécessaire à leurs projets de développement, grâce aux moyens humains, techniques et financiers mis à leur disposition pour mettre en œuvre une véritable stratégie foncière.

Son rôle est de faire émerger ou de renforcer une politique foncière contribuant à la maîtrise du développement urbain et rural et facilitant la mise en œuvre des projets de Territoire des collectivités. Acheter-gérer-céder les biens immobiliers constituent l'axe de son activité historique. Désormais, l'Établissement apporte un soutien global de l'amont à l'aval des acquisitions. L'EPF Auvergne, c'est aussi des aides techniques aux collectivités, un service d'études et d'observation foncière, la mise à disposition de données foncières au travers d'un logiciel dédié.

Conformément à l'article 5-1-a des statuts de l'EPF Auvergne, les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, sont représentés au sein de l'Assemblée générale par un nombre de délégués en fonction de leur population. De 50 001 à 150 000 habitants, il y a lieu de désigner 20 délégués titulaires et 20 délégués suppléants.

Les délégués titulaires et suppléants sont désignés par les conseils communautaires parmi les membres des assemblées délibérantes des Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre ou des membres des assemblées délibérantes de leurs communes membres.

Il est rappelé que la désignation des délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs est régie par les dispositions du code général des collectivités et des textes régissant ces organismes.

Les nominations et les désignations se font par principe au scrutin secret. Il est précisé que si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin secret et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, l'élection est acquise au

plus âgé (article L2121-21 du CGCT). Cependant le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Il est proposé de désigner les représentants suivants ayant fait acte de candidature :

20 TITULAIRES	NBE DE VOIX	20 SUPPLEANTS	NBE DE VOIX
BARBET Laurent	108	BOURG François	108
BASTIEN Gérard	108	COSTE Yves	108
BRUN Pascale	108	DESVIGNES Jean	108
BRUNETTI Graziella	108	DIONNET Thierry	108
CHALLET Vincent	108	TRILLEAUD Eric	108
CHASSANG Jean-Pierre	108	DELTOUR Luc	108
CORREIA Emmanuel	108	DESCHAMPS Thierry	108
CREGUT François	108	MAISONNEUVE Alain	108
GARNAVAULT Philippe	108	MERCIER Pascal	108
GAUDRIAULT Damien	108	MEZEIX Bruno	108
GONTHIER Emmanuel	108	ROUBERTOU Didier	108
KINDT Patrick	108	SAMSON Marie-Louise	108
MEALLET Roger-Jean	108	VAISSADE Etienne	108
PELISSIER Patrick	108	COURRIOL René	108
PRUNIER Jean-Pierre	108	UCHER Fabienne	108
ROCHETTE Christophe	108	DUPIN Michel	108
SAUX Marie-Pierre	108	GOMES Céline	108
TEZENAS Olivier	108	LEFEVRE Alexandre	108
VARISCHETTI Martine	108	MARMOTTIN Olivier	108
VEZON Christophe	108	PERTIAS Christiane	108

ENTENDU le rapport de présentation ;

Il est procédé à l'élection de 20 délégués titulaires et 20 délégués suppléants qui représenteront API au sein de l'EPF-Smaf à scrutin secret par vote électronique :

a. Droits de vote enregistrés dans le logiciel	120
b. Absents excusés	5
c. Nombre de votants (présents + pouvoirs)	115
d. Votes nuls ou blancs	0
e. Votes « pour »	108
f. Votes « contre »	3
g. Abstentions	4
h. Suffrages exprimés (c-d-g)	111
i. Majorité absolue	56

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016, relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1^{er} janvier 2020 ;

VU la délibération n° 2017-2-10 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 28 janvier 2017 relative à l'adhésion de l'Agglo Pays d'Issoire à l'EPF-SMAF ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président l'Agglo Pays d'Issoire ;

CONSIDÉRANT que pour la commune d'Esteil une délégation spéciale a été mise en place par le préfet faute de candidat aux élections municipales ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la délégation spéciale mise en place pour la commune d'Esteil, le Président de cette délégation ne peut avoir voix délibérative et qu'à ce titre le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire comprend 120 délégués au lieu de 121 initialement ;

VU les statuts de l'EPF Auvergne validés par leur assemblée générale en date du 4 décembre 2019 et visés par la préfecture en date du 20 janvier 2020, ci-annexé ;

CONSIDÉRANT que suite à l'installation de la nouvelle assemblée délibérante lors du conseil communautaire du 16 juillet 2020, il convient d'adhérer auprès de l'EPF Auvergne et d'en désigner les nouveaux membres ;

CONSIDÉRANT que la représentation de la communauté d'agglomération au sein de l'EPF Auvergne est fixée à 20 délégués titulaires et 20 délégués suppléants ;

CONSIDÉRANT que les délégués titulaires et suppléants sont membres de l'assemblée délibérante de la communauté d'agglomération ou de ses communes membres ;

CONSIDÉRANT les opérations de vote électronique ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- De valider les désignations des représentants de l'Agglo Pays d'Issoire au sein de l'EPF-Smaf telles qu'elles figurent ci-dessus.

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 04/08/2020

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 04/08/2020